



Demande de formation DIF refusée

Par **jeanpierrecapi**, le **05/09/2013** à **13:30**

Bonjour, j'ai cumulé 80 h de droit au DIF et souhaiterais en utiliser une partie pour faire un Bilan des compétences et mon employeur m'a répondu qu'il n'avait pas le budget. Suite à cela j'ai fait une demande de formation par un organisme privé dans ma branche d'activité sur 2,5 jours et cela m'a aussi été refusé par l'employeur sous le prétexte qu'il n'y a pas cette activité dans sa société suite à cette formation. Donc je ne comprends plus rien là je n'ai pas la même réponse que la demande précédente. (pas de budget pour l'un et peut-être pour l'autre et en plus chère). Si éventuellement un cas comme celui-ci aurait abouti ? Merci d'avance pour ceux qui veulent bien me répondre. Cordialement.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:42**

bonjour, le choix de la formation prend en compte les priorités négociées par les partenaires sociaux. À défaut, le DIF peut s'exercer pour des actions de promotion ou d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ou de qualification. Bien sûr, ces formations sont prises en dehors des heures de travail sauf si la convention collective prévoit le contraire. Dans la demande, il faut voir deux choses : si cela est fait sur le temps de travail ou pas. En fonction de cela, je pourrais vous apporter une réponse plus correcte. Par ailleurs, je rajouterais que vous auriez dû demander un congé de bilan de compétences ou pour VAE. Bien sûr, il faut aussi avoir travaillé 5 ans consécutifs ou pas et 12 mois dans l'entreprise et faire la demande de prise en charge par l'organisme compétent (entreprise de 20 salariés OPACIF) et les autres, c'est celui de la branche ou du secteur d'activité ou FONGECIF.

Par **jeanpierrecapi**, le **06/09/2013** à **07:42**

Bonjour ulrich974, merci de votre réponse.